

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

2/4 – CREATION D'UN CONSEIL CITOYEN

La Ville de Mons en Barœul place l'écoute et le dialogue avec les habitants au cœur de son action. Ainsi, elle organise régulièrement des temps d'information, de partage, de présentation et de construction de projets avec les Monsois. Ils prennent la forme de communications écrites, de réunions publiques ou de groupes de travail mobilisant habitants, techniciens et élus.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 crée les « conseils citoyens » qui constituent une démarche renouvelée de mobilisation et d'implication des habitants des quartiers en Politique de la Ville. A ce titre, elle prévoit qu'un conseil, installé dans chacun des quartiers de la géographie prioritaire, puisse mettre en œuvre les objectifs suivants :

- favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels,
- créer un espace favorisant la co-construction de projets menés dans le cadre du contrat de ville,
- soutenir et développer les initiatives citoyennes.

Une partie de ces missions et objectifs est déjà abordée par différents dispositifs existant à Mons en Barœul. La mise en œuvre prochaine d'un « conseil citoyen » permettra de consolider nos actions relevant de la participation citoyenne au sein d'une instance unique. Cela rendra encore plus visible et accessible tout ce qui fait sens en faveur de l'implication de Monsois dans la vie de leur commune en général et de l'évolution de leur cadre de vi(II)e en particulier. Le « conseil citoyen » sera un moyen d'expression renouvelé de la citoyenneté. Il favorisera notamment l'accès des Monsois aux instances locales qui œuvrent en faveur de l'animation et de la participation à la vie locale.

Pour ce faire, le « conseil citoyen » regroupant 25 à 30 personnes avec un objectif de parité hommes/femmes est composé de deux collègues :

- un collègue d'habitants volontaires issus de l'ensemble des quartiers de la Ville,
- un collègue associatif (représentant au plus 40 % des membres).

La démarche de mobilisation des habitants s'appuiera notamment sur l'ensemble de ceux qui se sont manifestés ou impliqués au fil des projets participatifs, au travers du Fonds de Participation des Habitants, des collectifs d'Atelier de Travail Urbain (projet des jardins familiaux), des diagnostics en marchant, des marches exploratoires des femmes... Ces différentes initiatives permettent la constitution d'un vivier d'habitants volontaires qu'il est légitime de mobiliser afin qu'ils se portent candidats. Naturellement, chaque habitant pourra se porter volontaire pour intégrer cette instance citoyenne et une information/sensibilisation sera déployée en ce sens. Enfin, les acteurs associatifs seront également mobilisés pour siéger au « conseil citoyen » et accompagner sa mise en œuvre.

Le « conseil citoyen », vu initialement comme un groupe de Monsois, pourra ensuite, s'il le souhaite, être accompagné pour se constituer en association. Comme toute organisation, il pourra se doter d'un règlement intérieur ou d'une charte organisant son fonctionnement et précisant ses missions. Les moyens de son fonctionnement pourront être apportés par la Ville et l'Etat via notamment la mise à disposition de locaux ou le contrat de ville.

A ce stade, les missions du « conseil citoyen » monsois reposeront sur les champs suivants :

- réfléchir collectivement aux orientations prioritaires dans le cadre de l'élaboration des programmations de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine,
- soutenir la vie locale en intégrant le FPH (en étant membre du comité de gestion du FPH, en montant des projets dans le cadre du FPH, en faisant la promotion du FPH auprès des Monsois),
- participer à l'amélioration de la gestion locale en apportant d'une part, un soutien à la Ville dans l'organisation et le fonctionnement des diagnostics en marchant, des marches exploratoires thématiques, du comité de suivi de la Gestion Urbaine de Proximité et, d'autre part, en travaillant à la mise en place d'un Fonds de Travaux Urbain,
- participer aux comités de programmation de la Maison du Projet,
- proposer de nouvelles formes d'initiatives citoyennes,
- faire la promotion des manifestations associatives locales auprès des habitants.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer le « conseil citoyen » de la Ville de Mons en Barœul.